

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°3 du 21 janvier 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 23 mai 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des ateliers industriels de l'aéronautique relevant du service industriel de l'aéronautique.

Du 7 décembre 2010

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 23 mai 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des ateliers industriels de l'aéronautique relevant du service industriel de l'aéronautique.

Du 7 décembre 2010

NOR D E F F 1 0 3 1 6 6 7 A

Texte modifié :

Arrêté du 23 mai 2008 (JO n° 128 du 3 juin 2008, texte n° 23 ; signalé au BOC 24/2008 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 289 du 14 décembre 2010, texte n° 2 ; signalé au BOC 3/2011.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2007 modifié relatif à l'organisation du service industriel de l'aéronautique ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2008 modifié portant institution de régies et sous-régies auprès des ateliers industriels de l'aéronautique relevant du service industriel de l'aéronautique,

Arrête :

Art. 1er. Au tableau de l'article 2 de l'arrêté du 23 mai 2008 susvisé est ajoutée la régie d'avances suivante :

DÉSIGNATION	MONTANT de l'avance (en euros)	AVANCE au titre du budget général (en euros)	AVANCE au titre du compte de commerce (en euros)	ANNEXE de l'organisme auprès de laquelle est instituée une sous-régie	MONTANT de l'avance consentie au sous-régisseur (en euros)	ORDONNATEUR secondaire de rattachement
Atelier industriel de l'aéronautique de Bretagne, à Lorient (Morbihan)	250 000	0	250 000	/	/	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Cuers-Pierrefeu (Var)

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,

J.-F. DAGUES.